



Politique

EXTRAIT

Liste des personnes sanctionnées

vendredi 19 mars 2010

Ci-après la liste des personnes sanctionnées par l'Union Africaine. Résolution complète du Conseil de Paix et de Sécurité en pièce jointe à la suite de cette liste.

- 6- Mme Lantsoa Razafimahaleo, Conseiller spécial
- 7- Mme Hantanirina Ramakavelo, Conseiller spécial
- 8- M. Harry Rolly Mercia Rahajason, Conseiller spécial
- 9- Lt. Col. Fidimalala Rafaliorison Rafaliorison, Aide de camp
- 10- Colonel Claude Razafimahatratra, Directeur de la Sécurité Présidentielle
- 12- Moleson Williams, Ministre de la Fonction Publique, du travail et des Lois scolaires
- 13- Athanasie Tongavelo, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- 14- Héne Victore Andriéas, Ministre du tourisme et de l'artisanat
- 15- Colonel Claude Ravelomanana, Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie
- 16- Hery Rajonarimampianina, Ministre des finances et du budget
- 17- Christine Razanamahoea, Ministre de la justice
- 18- Remy Sylvain Organie Rakizomihantanzaka, Ministre de la sécurité intérieure
- 19- Julien Razafimanantsoa, Ministre de l'Education Nationale

Uniquement pour votre information, pour avoir une idée du personnage

Oui, Harry Laurent Rahajason alias Rolly Mercia, 63 ans comme moi, est bien Malgache (comme moi aussi). Il était (le passé est de rigueur) journaliste mais, là, pas comme moi du tout pour traiter les informations. En fait, depuis des tas de lustres, il est renommé pour monnayer son «talent» à monter en épingle le moindre fait. Que celui-ci soit divers ou autre. Et il croit dur comme fer qu'il est faiseur d'opinion et que c'est ça le journalisme d'investigation.



USEmbassy-Madagascar @USMadagascar  
Pas choquant. La Vérité n'est pas la vérité. Rassurez-vous Eric Wong reste Chargé d'affaires pr quelques semaines! Vérifier les faits, SVP!  
16:46 - 13 Août 2014

Harry Laurent Rahajson  
Directeur Général du Groupe de Presse, à Groupe Sodiat  
Habite à Antananarivo



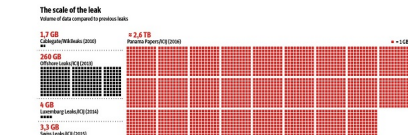
Actualité Politique  
La Vérité  
"Toute vérité est bonne à dire"  
Quand Rolly Mercia écrivait dans « La Vérité »  
Publié le vendredi, 20 mai 2016



L'article reproduit fidèlement ci-dessous est paru dans le numéro 2128 de « La Vérité » du 12 juin 2016. Tout le monde devinera ce qu'est devenu le « lugubre » et « effrayant » ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation dont il est question ici. En ce qui concerne le « grand opérateur économique » sur qui Rolly Mercia ne tarit pas d'éloges, il s'agit de Maminiana Ravatomanga.

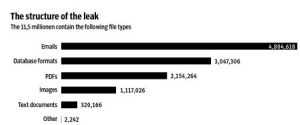
**Interdiction de sortie du territoire - La machine infernale en marche !**  
« Les Arrêtés d'interdiction de sortie du territoire, plus récemment contre certaines personnes, ne sont que de simples mesures administratives ». Cet avertissement, ce n'en fut un, a été fait hier par Olivier Mahafaly, Le lugubre ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation qui vient ainsi de révéler au grand public, national comme international, qu'il a été l'auteur et le signataire desdits Arrêtés, frappant deux personnes dont Lamba Rakotonirainy. Et ce n'est guère l'aise, qu'il a immédiatement versés dans son vin et saïon lequel – de ses propres dires – « une telle mesure administrative n'est guère une sanction », qui pourrait changer quoi que ce soit au fait que, dans le macabre dessin de frapper la tête du Mampiar, ce sinistre membre du Gouvernement Ravalomanana n'a point hésité à fouler aux pieds les textes en vigueur.  
En effet, de hauts magistrats, en exercice au Palais de la Justice à Anosy, ont réagi hier pour faire valoir qu'il échoit, uniquement et seulement, au Parquet général de la juridiction judiciaire de prendre de telles mesures d'interdiction de sortie du territoire, liée à l'existence de poursuites judiciaires ou rapportant à des infractions pénales prévues et réprimées par le Code pénal. Ainsi, il reste indiscutable que, pour la même fois, Olivier Mahafaly, en ayant mis en marche sa funeste machine infernale, se plait à user et à abuser de ses prérogatives ministérielles pour, régulièrement et outrageusement, faire déverser des immondices sur la tête du Mampiar et de ses hauts dirigeants et autres sympathisants. D'autant plus qu'il a souillé l'honneur d'un grand opérateur économique malagasy qui vient juste de mourir et démonter au monde entier que ce dernier n'a cessé de s'attacher à sa Nation de par les multiples grands investissements qu'il a injectés pour le développement de son pays et pour la création d'emplois au bénéfice de ses concitoyens, comme fut le cas du grand complexe hôtelier récemment inauguré du côté de Foulpointe (il s'agit de l'Azura Golf club, ndlr).  
En tout cas, cet effrayant ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ne semble même pas être conscient que, quoiqu'il fasse, il sera nécessairement et inévitablement amené, un de ces quatre matins, à quitter son actuel trône doré et revenir au rang de simple administrateur civil. Là où il saura ainsi que d'autres esprits tordus, encore plus cruels que lui, pourraient lui faire subir les supplices qu'il fait endurer actuellement à des personnes qui n'ont pourtant fait ou/ouvent pour le bien de la Nation, à bon entendre salut!

Après 20 ans de lutte, Rolly Mercia a réussi à transformer sa haine viscérale en «tantara mitohy»



**PANAMA PAPERS**  
 The secret of dirty money

The journalists compiled lists of important politicians, international criminals, and well-known professional athletes, among others. The digital processing made it possible to then search the leak for the names on these lists. The "party donations scandal" list contained 130 names, and the UN sanctions list more than 600. In just a few minutes, the powerful search algorithm compared the lists with the 11.5 million documents.



Offshore Leaks Database	Linked To	Data From
BOUYATOMANGA MAMYSANGA	Madagascar	Panama Papers
MRS ANNE MARIE ROUADE	Madagascar	Panama Papers
Mr. Mohamed-Bouassene Ouelalimaly FADORA	Madagascar	Panama Papers
Mrs. Véronique OREY Ep. LOMBEAU	Madagascar	Panama Papers
Mr. Philippe LOMBEAU	Madagascar	Panama Papers
OLIVIERO FRANCESCO TORO	Madagascar	Panama Papers
AMYNE HASSEAN ISMAIL	Madagascar	Panama Papers
Ashk Hassam Ismail	Madagascar	Panama Papers
BAZALY HASIDJEE	Madagascar	Panama Papers
Mr. Ashk Hassam Ismail	Madagascar	Panama Papers
Yashraj Inanaraj	Madagascar	Offshore Leaks
Mr. Vitas Ashkaraj	Madagascar	Offshore Leaks
Alibhay Dipuma Ouelalimoussan	Madagascar	Offshore Leaks
Nicorani Iqohim Ep. Albow Dipuma Ouelalimoussan Nestam	Madagascar	Offshore Leaks

**Malgranda (Mamy) Ravatomanga est le premier de cette liste car c'est bien le seul**



**LA LIGNE DE MIRE**

**Blanchiment d'argent et « Panama papers »**

**Perquisition au domicile de Mamy Ravatomanga**

**EFFORTS RECONNUS PAR LA BANQUE MONDIALE « Somptra e! »**

**Sécurité financière**

**Perquisition au domicile de Mamy Ravatomanga**





# Blanchiment d'argent et « Panama papers » Perquisition au domicile de Mamy Ravatomanga

Dès la publication de l'affaire « Panama papers », de nombreux pays ont ouvert des enquêtes sur résidents cités dans l'affaire. Le Parquet de Paris a ouvert une enquête dont l'étendue touche Madagascar. Le multimilliardaire Mamy Ravatomanga est en effet dans l'œil du cyclone... Et, une équipe judiciaire française est à pied d'œuvre sur le territoire malgache pour mettre à exécution une commission rogatoire.



indépendant anti-corruption (BIANCO) sortent et accablent ce grand baron et financier de la Transition d'Andry Rajoelina.

Il est certain que la justice malgache et le BIANCO mettront à la disposition de la justice française le dossier sur l'affaire « JIRAMA - Madagascar Utilities » dans laquelle Mamy Ravatomanga et sa société ont amassé une quinzaine de milliards d'ariary en 2014 sans qu'aucun service n'a été exécuté. De plus, Madagascar Utilities n'a été qu'une opération montée de toute pièce par ce membre du conseil d'administration de la JIRAMA (sous la Transition) pour soutenir de l'argent à la société nationale d'eau et d'électricité.

Sur les traces de Jérôme Cahuzac, Michel Platini, Patrick Henri Devilliers...

Soulignons que les répercussions de l'affaire « Panama Papers » à Madagascar n'est pas une affaire malgache, c'est une affaire française. Les poursuites sont menées par le Parquet de Paris, Madagascar n'est qu'un lieu du « crime » (si on peut le dire ainsi). On se souvient que dès la publication sur le net de l'affaire « Panama Papers » dans laquelle des noms sont cités, le président français de l'époque François Hollande a ordonné que des enquêtes soient ouvertes contre les résidents, qu'ils soient de nationalité française ou non, cités dans cette affaire.

Des personnalités françaises, tels que Jérôme Cahuzac, Michel Platini, Patrick Henri Devilliers... ont été dans le collimateur de l'Office central de lutte contre les infractions financières et fiscales (OCLIFF). Moins connu en France, Mamy Ravatomanga est considéré comme un résident en France puisqu'il y dispose des sociétés civiles immobilières et des résidences. L'objet de l'enquête est de déterminer s'il est en règle vis-à-vis du fisc (en France et à Madagascar) en constituant de tels avoirs... En tout cas, on a vu récemment que l'ex-ministre Cahuzac a été condamné par la justice française.

Rappelons que, selon la législation malgache, les ressortissants malgaches ne peuvent constituer des avoirs immobiliers et financiers à l'étranger.

Lundi après-midi, une équipe du Parquet du Tribunal d'Antananarivo et celui de Paris (France) effectue une descente surprise à la Villa Pradon Antanimena, au siège du groupe SODIAT Borisy Talatamaty puis à la résidence du multimilliardaire Mamy Ravatomanga à Amboaroy (Ambohibao). Cette équipe a agi, suite à une commission rogatoire adressée par le Procureur de la République financier du Tribunal de Grande Instance de Paris (France) au ministre de la Justice malgache et au Parquet du Tribunal de Première Instance d'Antananarivo.

Comme il s'agit d'une perquisition visant à rassembler des preuves, l'équipe a sûrement saisi des documents financiers ou des fichiers électroniques découverts dans les locaux du groupe SODIAT et au domicile de ce multimilliardaire. Notons que l'opération de perquisition a été effectuée sans tambour ni trompette... Même le suspect n'a pas osé faire tapage autour de l'affaire, alors que d'habitude il en fait tout un plat !

Cela fait une année que la brigade financière de Nanterre (France) a mené les investigations à travers le monde et à travers la France pour identifier les avoirs financiers et immobiliers du multimilliardaire Mamy Ravatomanga dans l'Hexagone. En réussissant à identifier ses avoirs, ce service de police a aussi essayé de déterminer les origines des fonds ayant servi à l'acquisition de ces biens.

Pour que l'enquête aboutisse à une poursuite judiciaire, les autorités judiciaires françaises ont estimé donc qu'il y a infraction dans les transactions financières ayant permis à l'acquisition et à la constitution de cette richesse. Jusqu'ici, en plus des

innombrables sociétés au sein du groupe SODIAT, Mamy Ravatomanga a acquis en France, à travers des sociétés civiles immobilières (SCI) - Mialy - Aina - Lovanirina - Ramy, des immeubles ou des villas. En France, ces avoirs financiers et immobiliers sont considérés comme des biens mal acquis.

Au nom de la coopération pénale internationale, on peut penser aussi que la justice française a fait appel à la justice malgache ou aux autres services de police de transférer au Parquet de Paris les dossiers dans lesquels sont impliqués Mamy Ravatomanga. On peut donc s'attendre à ce que les vieux dossiers rangés dans les placards du palais de la Justice Anosy ou à la police économique ou au service de renseignements financiers (SAMIFIN) ou au Bureau



Les regards tournés vers le SMM

Avant fait sensation en France sur les chaînes françaises (France 24, TV5, RFI...) pour réclamer l'indépendance de la justice et l'application de l'état de droit, le présidente du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) Fanirina Enavo assiste actuellement à une démarche légale (selon la coopération judiciaire internationale) entreprise par la justice française pour rassembler des preuves contre un ressortissant malgache et résident dans l'Hexagone. Un multimilliardaire suspecté d'avoir accumulé des avoirs mal acquis et d'avoir blanchi

des capitaux... Au nom de la lutte transnationale, de la lutte d'argent, contre la corruption, leur syndicat devrait réclamer haut et fort l'application de la loi. Et ce, comme il s'est fait à Ruzaimony... C'est l'occasion pour les Hommes de principe et d'

Titre de la page : Mamy Ravatomanga. Quand Rolly Mercia veut transformer une haine viscérale en «tantara mitohy»



L'acquéreur non résident



## Le financement d'un achat immobilier par un non résident



L'acquisition d'un bien immobilier en France va nécessiter des **transferts de fonds** parfois importants.

Ces transferts sont soumis à vérification de la part des intermédiaires (Banques, Établissements de crédit). Les notaires doivent également **vérifier la provenance des fonds**

pour faire échec aux opérations de blanchiment d'argent. Ils peuvent être appelés à faire des déclarations s'ils ont un doute sérieux quant à l'origine des fonds utilisés.



CELLULE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITALS  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Accueil Missions Circuits financiers standardisés Déclarants Déclarer Publications International FAQ

### Quand déclarer ?

La déclaration doit être effectuée **préalablement à l'exécution de la transaction**, afin, le cas échéant, de permettre à Tracfin d'exercer ses diligences.

Le professionnel doit, en conséquence, s'abstenir d'effectuer toute opération dont il soupçonne qu'elle est liée au blanchiment de l'argent ou au financement du terrorisme.

Par dérogation, la déclaration peut intervenir après réalisation de l'opération dans les trois cas suivants :

- impossibilité de soumettre à son évaluation ;
- report pouvant faire obstacle au bon déroulement des investigations en cours ;
- motifs supra-juridictionnels à la réalisation de l'opération en cause.

Dans ces cas de figure, le professionnel est alors tenu d'informer Tracfin sans délai.

La loi ne prévoit pas de **voies d'exception** pour effectuer une déclaration de soupçon.

Tout élément nouveau de nature à infirmer, confirmer ou modifier le contenu de la déclaration émise doit être, sans délai, porté à la connaissance de Tracfin.

Une obligation générale de conservation des documents pendant 5 ans.

Les professionnels sont tenus de conserver pendant 5 ans les pièces et documents relatifs au titre de la vigilance.

Des outils de mise en œuvre de ces obligations de vigilance pour les professionnels.

- la « fiche introduction » permet, sous condition, de sous-traiter et de s'appuyer sur les mesures de vigilance appliquées par un autre professionnel.

- la possibilité, limitée et strictement encadrée, de partager d'information sur l'existence d'une déclaration faite auprès de l'agence Tracfin et ce afin de permettre d'activer le degré de vigilance.

Modèle n° 2465/01/2



CELLULE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tracfin  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME  
CHIFFRES CLÉS Tracfin 2016  
du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre

971 informations reçues et analysées

141 dossiers en cours d'instruction au 30 septembre 2016

286 notes « Lutte contre le financement du terrorisme »

250 notes relayées aux services de renseignement

56 notes

Remarque : 27 unités judiciaires ont été mises en œuvre au titre de la loi relative au renseignement.

ÉPIQUEMENT VOUS EN VOUS EN FRANCE SANS QU'IL Y EN AIT



# COMPTOIR IMMOBILIER de France



Financement des attentats islamiques en France et en Europe. Le rôle des banques et des assurances. Les nouvelles lois de lutte contre le terrorisme.

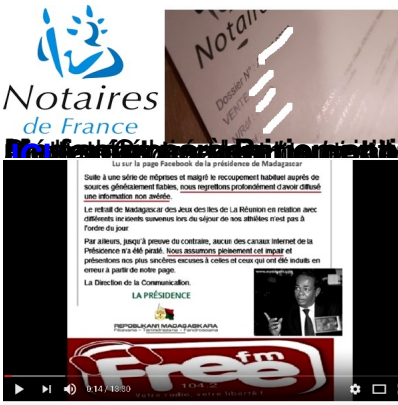
Envoyer une déclaration de soupçon

Site web sécurisé de Tracfin: T4MDS

Courrier - Fax

Accusé de réception pour déclaration de soupçon

Le rôle des banques et des assurances dans le financement du terrorisme. Les nouvelles lois de lutte contre le terrorisme.



**« Il pourrait être jugé en France », DG Samifin**

Le Procureur général de Madagascar (PMG) et le président de l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé un accord de coopération judiciaire. Ce document prévoit notamment que les affaires de biens mal acquis pourront être jugées en France.

« Il pourrait être jugé en France », DG Samifin

Le Procureur général de Madagascar (PMG) et le président de l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé un accord de coopération judiciaire. Ce document prévoit notamment que les affaires de biens mal acquis pourront être jugées en France.

**« Il pourrait être jugé en France », DG Samifin**

Ces deux derniers jours, DG de Samifin a balayé toutes ces fausses informations. Il est en charge de l'affaire et libre d'effectuer un procès dans un pays tiers. Dans le cas de la poursuite de l'affaire, ce n'est pas le Procureur général de Madagascar qui décide, mais le Procureur général de Paris.



Renisét garenus sus. moi (y et l'ey (raja) palé amop la amar (braafe), l'oojomes affabiale liste